

Image not found or type unknown



Reconnaissance anticipée en mairie du bébé à naître

Par **Audrey**, le **16/07/2008** à **11:10**

Enceinte de 4 mois, vivant en couple sans être mariée ou pacsée, j'ai entendu parler de la reconnaissance anticipée. Je voudrais connaître l'intérêt de celle-ci, connaître les démarches à suivre, à quel mois de grossesse doit-on la faire, de quels documents doit-on se munir et es-ce que la mairie doit nous remettre des papiers ?
Merci d'avance pour vos renseignements